

Séance ordinaire du 28 mars 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°28032023D06

Objet : Bibliothèque municipale : approbation d'une convention de projets triannuelle avec Savoie Biblio

Date de la convocation et de l'affichage : le 22 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 19h00, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Franck VILLAND, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
VILLAND Franck	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
LEVANNIER Caroline	X			
VELTRI Jacques	X			
BANNAY-CODET Martine	X			
GUILLEMAT Serge	X			
FOURNIER Evelyne	X			
CHAPUIS Patrick	X			
DIARRA Aly			X	
GALLET Daniel	X			
LOYET Gilbert	X			
BERARD Annie	X			
GUILLOT Jean-Marie	X			
GIRAUD Chantal	X			
CARREL Christine	X			
BILLARD Roger		X		CHAPUIS Patrick
DUCRET Régine		X		BAZIN Jean-Jacques
VIBOUD André	X			
CORDEL Lionel		X		LEVANNIER Caroline
CHAMPONNOIS Fabien	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
HENICKE Sarah			X	
AVILA Mylène	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
LABORET Daniel	X			

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
BORDON Francine	X			
GARLATTI Ghislain	X			
DA SILVA Elodie	X			
GOAËR Yves	X			

A été nommée secrétaire de séance : BERARD Annie

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

VU le projet de convention de projets proposé par le Conseil Savoie Mont-Blanc – Savoie biblio.

Rapporteur : Martine BANNAY CODET, adjointe en charge de la culture.

Exposé des motifs : Savoie Biblio, bibliothèque de prêts des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, a récemment lancé son nouveau Plan de Développement de la Lecture Publique 2022-2027. Celui-ci a modifié le règlement d'attribution des aides financières. En effet, les dossiers de demande de subvention ne sont dorénavant reçus qu'en cas de signature préalable d'une convention socle puis d'une convention de projets trisannuelle. Cela oblige ainsi les bibliothèques à travailler en se projetant davantage dans le temps.

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 7 février 2023, la convention-socle conclue avec Savoie Biblio pour la période 2023-2027. Dans ce prolongement, il convient donc aujourd'hui d'adopter la convention de projets proposée par Savoie Biblio.

Cette convention de projet sera accompagnée d'un document décrivant les projets de la bibliothèque pour les trois années à venir. Il s'agit notamment de l'aménagement paysager et mobilier du jardin de lecture, du développement de l'accessibilité avec l'acquisition de livres gros caractères et de livres audio et du développement d'animations culturelles (spectacles, conférences, rencontres d'auteurs, expositions, etc.). Une fois cette convention signée, la commune pourra alors prétendre au dépôt de demandes de subvention pour les projets envisagés sur les trois années à venir.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention de projets proposée par le Conseil Savoie Mont-Blanc,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré à Porte-de-Savoie le 28 mars 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 30 mars 2023.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 29 mars 2023.

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Annie BERARD